

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 3 octobre 2022

Date de l'annonce publique : 23/09/2022

Date de la convocation des conseillers : 23/09/2022

Mode de participation

Présences	(12) Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Ingelbert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(1) Jungen, Tom (bourgmestre).
Procuration	(0) Néant.
Absences	(0) Néant
Référence	CC.2022-10-03 - 2.15
Point de l'ordre du jour	2.15
Objet	Acte notarié - Vente par la Commune (emprise sise à Bivange).

Le conseil communal,

Vu l'acte du 27 septembre 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à la vente de places sises à Bivange effectuée pour la régularisation de la situation foncière de la voirie :

- Acte n° 21504 avec M. Joseph Meysembourg : vente de diverses places sises à Bivange, rue Edward Steichen, inscrites au cadastre de la Commune de Roeser, section A de Bivange, comme suit :
 - Numéro 199/2955, lieu-dit: "rue Edward Steichen", place, contenant 28 centiares ;
 - Numéro 199/2957, même lieu-dit, place, contenant 17 centiares ;
 - Numéro 199/3044, même lieu-dit, place, contenant 11 centiares ;

Considérant que la vente a eu lieu pour et moyennant le prix de 560,00 euros ;

Vu l'article 1/650/261100/99001 du budget communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver l'acte n° 21504 du 27 septembre 2022, établi par Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, relatif à la vente de places sises à Bivange, rue Edward Steichen.

La présente délibération ne deviendra effective qu'après approbation de la délibération 3 octobre 2022 portant déclassement de plusieurs parcelles du domaine public communal dans le domaine privé communal, dont notamment la parcelle n° 199/3044.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 13 octobre 2022

Le bourgmestre,



Le secrétaire,



Pour le secrétaire empêché,
le fonctionnaire délégué